



FLEX santé

Projet à l'attention de :
URBAT

34000 Paris

Réalisé par
AVIE-CAP
GUENOUN Philippe
39 rue roger renzo

13008 Marseille
Tél : 491254688
Fax : 491254795
Portable : 660173963
E-mail : AVIE-CAP@wanadoo.fr

Date : 31/07/09



Hypothèses de calcul

DONNEES PERSONNELLES		
Entreprise : URBAT	N° SIRET :	Date de Création :
Code APE :		ou de Reprise
Code Postal : 34000	Ville : Paris	
OPTIONS SELECTIONNEES		
Garantie de base : SUPRA	Prestations Elargies comprises	
Renforts		
Collège : Cadres / AM	Effectif à l'adhésion *	: 5 salariés et plus
Age moyen du collègue : 40		
Taux de cotisation : Cotisation famille		
Régime obligatoire : SS		
* Effectif global assuré par un contrat Santé du Groupe Apicil dans l'entreprise		
Date d'effet à compter du 1er janvier 2009		
OBSERVATIONS		

Cotisations

La cotisation indiquée est donnée à titre indicatif (la cotisation réelle est susceptible de varier de 0.01 % du PMSS)

DETAIL DES COTISATIONS	
	Cotisations
■ Garanties santé Cotisation mensuelle -Famille	4,97 % du PMSS
COTISATION MENSUELLE TOTALE	4,97 % du PMSS

Garanties

L'Hospitalisation

■ Frais de séjour conventionnés	100 % FR*
■ Forfait journalier hospitalier	100 % FR
■ Honoraires chirurgicaux	410 % BR*
■ Chambre particulière (y compris maternité) par jour	80,00 EUR
■ Lit d'accompagnant pour les moins de 16 ans ou plus de 70 ans	40,00 EUR / Jour
■ Participation maternité (reste à charge sur actes effectués lors d'un séjour de maternité) (5)	250,00 EUR
■ Frais de transport	100 % BR*

Les Frais Médicaux Courants **

■ Auxiliaires médicaux	300 % BR*
■ Analyses médicales	100 % BR*
■ Pharmacie	100 % BR*
■ Consultations - Visites Généraliste / Spécialiste	400 % BR*
■ Actes techniques médicaux	400 % BR*
■ Actes d'imagerie et d'échographie	300 % BR*
■ Appareillages et appareils auditifs	415 % BR*

L'Optique et le Dentaire Avant d'engager vos frais d'optique et dentaire, faites évaluer vos devis et réduisez votre reste à charge : contactez systématiquement APICIL Santé Conseil

■ Monture (2)	150,00 EUR
■ Bonus Fidélité dès la 3 ^{ème} année ***	20 %
■ Verres adultes / paire : (2)	
Unifocaux	200,00 EUR
Progressifs	300,00 EUR
■ Verres enfants (paire) (3)	120,00 EUR
■ Lentilles (1)	200,00 EUR
■ Soins dentaires et inlays-onlays	300 % BR*
■ Prothèse dentaire prise en charge par la SS (4)	470 % BR*
■ Prothèse dentaire non prise en charge par la SS (4)	400,00 % TNA
■ Orthodontie prise en charge par la SS	350 % BR*

Les Prestations Elargies	
■ Frais de séjour non conventionnés	90 % FR*, maxi 400,00 EUR / Jour
■ Maternité	
Amniocentèse non prise en charge par la SS (1)	150,00 EUR
Fécondation In Vitro non prise en charge par la SS (1)	250,00 EUR
■ Dentaire	
Implantologie (1)	500,00 EUR
Orthodontie non prise en charge par la SS	250 % TNA
Parodontologie (1)	250,00 EUR
Scellement des sillons non remboursé par la SS et patch blanchissant (1)	100,00 EUR
■ Séance d'un ostéopathe, chiropracteur, diététicien, psychomotricien, psychologue, podologue	50,00 EUR / Séance (maxi 4 / A / B)
■ Appareillages non remboursés : chambre d'inhalation pour asthmatique et piles acoustiques (1)	50,00 EUR
■ Vaccins prescrits non remboursés par la SS (1)	50,00 EUR
■ Cures thermales prises en charge par la SS (5)	500,00 EUR
■ Chirurgie réfractive de l'œil (1) (par œil)	300,00 EUR
■ Allocation Obsèques (5)	500,00 EUR

BR : Base de remboursement FR : Frais Réels
TNA : Tarif Nomenclature APICIL A : Année civile B : Bénéficiaire
 Le montant total du remboursement (Régime de base + Régime complémentaire) ne peut excéder 100% des dépenses engagées
 * y compris les prestations du régime obligatoire
 ** remboursements donnés sous réserve du respect du parcours de soins
 *** en cas de non consommation les 2 premières années

- (1) par an et par bénéficiaire.
- (2) 1 par an et par bénéficiaire
- (3) 2 paires de lunettes par an et par bénéficiaire
- (4) Etude sur devis au-delà de 2 500 EUR de remboursement par an et par bénéficiaire
- (5) Limité(es) au reste à charge

Services

LA CARTE ACTIL

Avec votre carte Actil, vous bénéficiez du tiers payant pharmacie : nous réglons directement la part "régime complémentaire" de vos dépenses de santé auprès du pharmacien. Vous n'avez aucune avance de frais à faire.

Pour vous et les membres de votre famille assurés, nous réglons à votre place les dépenses générées par un séjour dans un établissement hospitalier conventionné par la sécurité sociale (dans la limite prévue par votre garantie).

DES REMBOURSEMENTS SIMPLES

Vous envoyez vos feuilles de soins à la sécurité sociale qui nous transmet informatiquement le dossier et nous vous remboursons aussitôt en créditant votre compte du montant du remboursement.

Vous pourrez consulter vos décomptes de prestations 24H/24 et 7j/7 sur www.groupe-apicil.com.

UN PROGRAMME DE FIDELITE

Au travers d'un compte de points, vous vous constituez grâce à votre fidélité ou à votre comportement responsable de véritables crédits de services (prestations de bien-être, programme prévention...)

APICIL SANTE CONSEIL

Le service APICIL SANTE CONSEIL vous permet d'obtenir sur simple appel :

- des conseils sur tous sujets médico-sociaux (la prévention de certains cancers, des maladies cardio-vasculaires et de la dépendance, la nutrition, les adresses utiles, ...).
- une analyse de vos devis par rapport aux tarifs usuellement pratiqués en optique, dentaire, prothèses auditives, chirurgie réfractive de l'œil, ...).

Le Groupe APICIL s'engage dans des actions de prévention et de dépistage (carnet de vaccination électronique – dépistage de cancers – de maladies cardio-vasculaires - bilans de santé,...).

APICIL ASSISTANCE

APICIL Assistance est mis gratuitement à la disposition de tous nos assurés affiliés à un régime complémentaire santé du groupe APICIL. Cette garantie d'assistance permet de bénéficier d'une assistance 24h/24 et 7j/7 :

■ En cas d'hospitalisation...

Nous organisons et prenons en charge vos ascendants dépendants, l'acheminement d'un proche auprès de vous, les services d'une aide à domicile ainsi que la garde des enfants de moins de 16 ans et même, pourquoi pas la prise en charge de vos animaux domestiques (chiens et chats).

■ A la suite d'un décès...

Nous organisons et prenons en charge les services d'une aide à domicile et la garde de vos enfants.

■ En cas d'immobilisation à la suite d'un accident ou d'une maladie...

Nous organisons et prenons en charge les services d'une aide à domicile.

■ En cas d'immobilisation d'un enfant de moins de 16 ans pour raison médicale...

Nous organisons et prenons en charge la garde à domicile par une personne qualifiée ou un membre de la famille et nous lui mettons à disposition un répétiteur scolaire lui permettant de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions.

■ Pour des démarches juridiques ou de vie pratique...

Une équipe est à la disposition de nos assurés sur simple appel téléphonique pour des informations sur les sujets suivants : salaires et travail, famille, mariage, divorce, impôts, fiscalité... mais également pour un accompagnement médico-social ou psychologique.

■ En cas de séjour supérieur à 8 jours calendaires en maternité ou de naissance multiple

Nous organisons et prenons en charge les services d'une auxiliaire de puériculture.

** l'ensemble des prestations d'assistance est soumis à conditions*